

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N°: 4/2017

Séance du : **MARDI 25 AVRIL 2017**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Sébastien BOUSSION, Conseiller municipal**

NOM	PRESENT	ABSENT	Donné pouvoir à
Marc GOUA	X		
Dominique DAILLEUX-ROMAGON	X		
Grégory BLANC	X		
Véronique PINEAU	X		
François STEINEBACH	X		
Ozlem KILIC	X		
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
Eric COCHET	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Nadine DELAUNAY	X		
Amine KARIM		X	Frédéric CHAMARD
Karine POIRIER	X		
Philippe HUMBERT	X		
Salah MOUMNI	X		
Frédéric CHAMARD	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Marie-Claire BARLIER	X		
Ali ESSARROKH	X		
Véronique REMAUD		X	
Alain PANTAIS	X		
Saïda AMZIL-DJERBI		X	François STEINEBACH
Samuel MANCEAU	X		
Jacqueline BINET	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET		X	Dominique DAILLEUX-ROMAGON
Stéphanie BOURGEOIS	X		
Boris BATAIS	X		
Chantal DUFFOUI	X		
Gilles ERNOULT	X		
Jean-François GARCIA	X		
Pascal COUÉDEL	X		

1 – Lecture du procès-verbal de la séance 27 mars 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua rappelle que Pascal Couëdel était intervenu lors de la séance du Conseil municipal du 27 mars pour demander des modifications au procès-verbal de la séance du 27 février dernier. Comme indiqué à Pascal Couëdel par mail du 25 avril, une partie des modifications demandées A été prise en compte, en revanche sa demande de retranscription d'une partie du débat tenu lors de l'étude de la délibération n°8 à un autre moment de la retranscription (étude de la délibération n°15) n'a pas été retenue. Il n'est pas possible de revenir sur le déroulement chronologique de la séance, au risque d'en dénaturer « l'esprit ». Cela ne change en rien le contenu du procès-verbal et ne dénature pas l'intervention de Pascal Couëdel.

Pascal Couëdel comprend le respect de la chronologie de la séance, mais trouve dommage que le sens disparaisse. Sa déclaration figure à la présentation d'un dossier (dcm n°8) qui n'est pas le bon (dcm n° 15). Marc Goua propose que l'on précise au procès-verbal que la déclaration de Pascal Couëdel concerne bien la délibération n°15, ce qui a déjà été fait par les services.

Le procès-verbal mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Marc Goua souhaite avoir l'assentiment de l'ensemble des élus sur l'ajout à l'ordre du jour de la séance de ce soir de 10 délibérations relatives à la Dotation Politique de la Ville (n°20 à 30). Les délibérations présentes sur table ce soir ont été transmises par mail le 21 avril. Accord de l'ensemble des élus.

2 – Ecole Daguerre – Mise aux normes et amélioration de la performance énergétique – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 dans le cadre de l'enveloppe « Grandes priorités »

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua précise que la Ville a reçu une notification de l'Etat concernant les délibérations n°2 et 3 pour un financement à hauteur de 50% du coût prévisionnel. La Ville est en attente de la position de l'Etat sur la DETR (mi mai). La Préfecture a confirmé que les subventions Fond de soutien et DETR pouvaient s'additionner. Marc Goua espère obtenir 30% de financement DETR pour financer cette opération qui doit commencer avant la fin de l'année 2017 pour obtenir un financement (même situation que le Profac). Après l'accord de financement DETR, le projet sera présenté plus en détails lors d'une commission urbanisme.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3 – Création et mise aux normes d'un local périscolaire – Ecoles de la Maraîchère – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 dans le cadre de l'enveloppe « Grandes priorités »

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Véronique Pineau précise que les activités périscolaires avaient lieu dans les locaux de l'école élémentaire Maraîchère. Le déménagement de ces activités dans le local RPE du Profac permettra aux élèves de maternelle de ne plus faire la navette jusqu'à l'école élémentaire.

François Steinebach ajoute que cela permettra également d'accueillir plus d'enfants sur cet espace (jusqu'à 42).

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4 – Convention de mise à disposition Ville de Trélazé / Arena Loire Trélazé – Avenant n° 1

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham fait lecture de la délibération.

Gilles Ernoult rappelle que les élus de La Gauche Trélazéenne n'avaient pas signé cette convention il y a 3 ans, car ils considéraient que le loyer était insuffisamment élevé au regard des charges que payaient la Ville. Les élus de la Gauche Trélazéenne auraient souhaité qu'il y ait dans cette convention une révision du loyer à la hausse dès maintenant, étant donné les résultats plutôt positifs du SPIC Arena Loire parus dans la presse. Sans aborder trop tôt la délibération suivante, sur laquelle les élus de la Gauche Trélazéenne émettent des désaccords sur les montants annoncés, ces désaccords pourraient s'apaiser si le loyer d'Arena Loire versé à la Ville était plus élevé. Y a-t-il moyen d'anticiper cette décision ?

Lamine Naham rappelle que le loyer d'Arena Loire versé à la Ville est tout de même de 4000 € par mois, ce qui est important, même pour une activité commerciale telle qu'Arena Loire au vu du mètre carré. L'objectif n'est pas de « plomber » les comptes d'Arena Loire, mais de facturer au plus juste. Le problème rencontré sur les 3 années précédentes était que le loyer était indexé sur l'indice du bâtiment qui baissait et par conséquent faisait baisser le loyer. Le but est de se caler par rapport à l'activité économique. L'Arena Loire se situe dans un secteur concurrentiel et 4000 € de loyer pour une activité commerciale, c'est plutôt raisonnable, tout en se laissant la possibilité de pouvoir réviser le loyer tous les ans. Même si les prévisions 2017 d'Arena Loire sont excédentaires, Lamine Naham pense qu'il vaut mieux rester sur un loyer identique sur la 1^{ère} année et ensuite réévaluer éventuellement les 2 années suivantes en fonction de l'évolution des résultats d'Arena Loire.

Marc Goua ajoute qu'à la date 25 avril, l'Arena Loire est au-delà des recettes prévisionnelles, donc logiquement il devrait s'en dégager un excédent plus important (17 spectacles sont signés). Des choses restent aléatoires, notamment le montant perçu sur un pourcentage des recettes des spectacles. Cette convention permet de se donner de la marge, sans baisser le montant du loyer fixé précédemment et le réajuster en fonction des résultats d'Arena Loire. L'activité du SPIC c'est aussi la location des Anciennes écuries des ardoisières qui redémarre, avec les contraintes des expositions organisées par la Ville. Cette activité devrait améliorer les recettes d'Arena Loire.

Déclaration de Pascal Couëdel au nom de Trélazé Citoyens Solidaires

« Vous nous proposez cet avenant pour entériner la reconduction de la convention pour trois ans et le maintien du montant de la redevance révisable annuellement.

Nous exprimons notre opposition à cette délibération comme elle nous est proposée.

La convention doit être reconduite depuis le mois de mars. Pour autant, la redevance doit être très substantiellement réévaluée. Et le statut de SPIC demande à être révisé.

En voici les raisons :

Premièrement, rappelons-nous que la Chambre Régionale des Comptes s'est penchée à 3 reprises, en 2014, 2015 et 2016, sur le dossier et les comptes de l'Arena.

1) Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2014 jugeait en particulier au sujet de l'Arena :

pp. 3 et 45 :

« Au final, cet équipement aura coûté 24,58 M€ TTC, dont 19,79 M€ de dépenses nettes à la charge de la commune »

« la commune ayant bénéficié de 4,79 M€ de subventions »

p. 46, le rapport rappelait des articles du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que :

« Les budgets des SPIC exploités en régie doivent être équilibrés en recettes et en dépenses »

« Si la collectivité a souscrit un emprunt pour financer les moyens [indispensables au bon fonctionnement de la régie], le remboursement de cet emprunt doit être pris en charge par cette régie »

« De même, c'est cette dernière qui supporte toutes les obligations d'amortissements, d'entretien et de renouvellement des biens concernés. A défaut, le respect de l'équilibre des budgets des SPIC ne serait pas respecté »

p. 47, il concluait sur ce point : « La commune de Trélazé n'a pas respecté les dispositions sus rappelées sur l'autonomie financière des SPIC gérés en régie autonome et, notamment, celles sur l'obligation de transférer les emprunts et les amortissements »

p. 47, le rapport précisait encore :

« Le montant de l'annuité de la dette en capital et intérêts pour l'année 2014 est d'environ 1,2 M€ pour cette salle (pour 18,4 M€ empruntés) »

« Le montant de la redevance, dont les modalités de calcul n'ont pas été clairement établies, semble particulièrement faible »

« En tout état de cause, la redevance perçue (48.000 €) est sans mesure avec le coût de l'amortissement de la dette résultant de cet équipement » (rappelons ce coût annuel de la dette : 1,2 M€, c'est exactement 25 fois la redevance annuelle demandée au SPIC)

2) En 2015, la Chambre Régionale des Comptes, saisie par le Préfet, s'est également prononcée :

Elle constatait p.3 « une incertitude sur la fiabilité des comptes » de la régie Arena Loire, et un « déficit d'exploitation 2014 qui atteignait 39,14 % malgré que ce déficit se trouve minoré de l'annuité d'emprunt d'1,2 M€ supportée par le budget de la commune »

Alors que dans son rapport de 2014, la Chambre rapportait que le Maire « prend bonne note d'une délibération motivée dans ce sens », en 2015 elle « invite la commune à délibérer pour conserver dans son budget la charge du remboursement des emprunts qui ont financé les équipements mis à disposition de la régie Arena Loire »

Suite à ce nouvel avis de la Chambre Régionale des Comptes, la loi a enfin été respectée par une délibération du Conseil Municipal en ce sens.

3) En 2016, la Chambre Régionale des Comptes, à nouveau saisie par la Préfète, a constaté que le déficit 2015 du SPIC s'élevait à un taux de 12,51%, malgré le maintien dans le budget de la commune du remboursement de la dette et en dépit des différentes contreparties versées pour les sujétions particulières imposées par la ville.

Deuxièmement, le résultat du Compte administratif du SPIC fait encore apparaître pour 2016 un déficit cumulé de plus de 69 K€, malgré les nouveaux coûts payés par la ville (locations des Anciennes Ecuries – nous avons payé à la fois 2016 et le rappel sur 2015).

Le maire nous a annoncé le mois dernier un budget primitif 2017 qui dégagerait un bénéfice cumulé de 9 K€. Le Conseil Municipal devrait sans doute être rassuré par cette hypothèse, et voter ce soir le maintien dans la convention du tarif initial de la redevance due par le SPIC pour l'utilisation des équipements de la ville.

Mais le Conseil est aussi appelé à acter, dans les deux délibérations qui suivent, des augmentations de tarifs pour la ville au profit du SPIC.

Quelle est la logique ? Nous découvrons ces augmentations de tarifs par comparaison avec les délibérations de l'année dernière, mais il n'est expliqué nulle part comment elles pourraient être justifiées.

Nous devons en conclure que c'est la même logique qu'à la signature de la convention Ville / Arena en 2014 à propos de laquelle la Chambre Régionale des Comptes constatait dans son rapport de 2015 p.47 que « aucune disposition ne précise comment a été calculé le montant de cette redevance » due par le SPIC, dont le montant est « particulièrement faible ».

La logique du SPIC serait-elle de faire payer toujours plus la ville pour parvenir à un équilibre des comptes ?

Cette méthode pourrait être jugée comme une forme de déguisement d'une subvention d'exploitation - ce qui est totalement prohibé pour un SPIC en régie autonome.

Troisièmement, d'abord, la Loi n'autorise pas la commune à payer deux fois. Dans l'avis 2014 de la Chambre Régionale des Comptes au sujet du financement du SPIC, les références légales au Code Général des Collectivités Territoriales et à la réponse ministérielle sur cette question à l'Assemblée Nationale en septembre 2013 sont particulièrement et très clairement développées.

Nous vous invitons à les relire.

La contrepartie des sujétions particulières imposées par la ville au SPIC ne peut pas conduire le Conseil Municipal à décider à la fois :

1. de conserver à sa charge la totalité du remboursement de la dette engagée pour l'ensemble des équipements mis à disposition
2. de payer l'utilisation des équipements pour les écoles et les associations, qui plus est au tarif commercial pratiqué par le SPIC
3. de percevoir une redevance totalement dérisoire.

C'est comme si la ville achetait un véhicule à crédit, l'offrait en location à un service commercial pour l'Euro symbolique en échange d'un droit à location, mais qu'elle payait ce service au tarif commercial lorsqu'elle utilisait le véhicule, et qu'en plus ce tarif augmentait sans cesse.

Ensuite, l'existence d'un SPIC doit se justifier par une activité et des comptes équilibrés.

Or, alors que depuis 4 ans le SPIC n'a pas à supporter la lourde charge de la dette,

1. Les recettes commerciales n'atteignent pas le montant des apports du Club Partenaire et la commune est la principale source des recettes du SPIC
2. Les comptes du SPIC ne s'équilibrent que par un financement croissant provenant de la commune

Ces observations posent la question du maintien du statut de SPIC pour la gestion en régie de l'Arena.

En conclusion, nous vous demandons de reporter cette délibération pour l'examiner complètement dans une très prochaine commission municipale des finances. »

Marc Goua remercie Pascal Couëdel pour son historique du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais déplore que ce dernier en ait oublié une partie, mais il a l'habitude de tronquer les choses. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes indiquait que l'exploitation du SPIC Arena s'orientait du côté positif. Il a été transmis aux élus les comptes de l'Arena certifiés par le

commissaire aux comptes de l'année 2016, avec le montant du déficit cumulé de 60 000 €, c'est-à-dire bien en deçà des 10% de déficit la 1^{ère} année. Pour rappel, il y a eu des investissements la 1^{ère} année d'exploitation d'Arena (ex Fed Cup) et d'autres événements pour faire connaître l'équipement.

Marc Goua relève 2 mensonges dans la déclaration de Pascal Couëdel. Premièrement sur l'augmentation énorme des coûts, ce qui est faux. Deuxièmement sur la facturation au tarif commercial, c'est également faux. Il y a un tarif commercial et un tarif Ville. D'ailleurs, les membres du Conseil d'administration de l'Arena peuvent le confirmer et ces tarifs n'ont pas été augmentés. Ces tarifs de location varient en fonction ensuite du nombre d'heures d'utilisation de la salle. L'exploitation d'un tel équipement se met en place sur plusieurs années. 17 spectacles sont signés pour l'année 2017. Comme l'a expliqué Lamine Naham, cette délibération a pour but de laisser une plus grande liberté. L'avantage de la gestion d'Arena Loire en SPIC par rapport à une gestion municipale est la connaissance des coûts exacts de fonctionnement, d'être imposable sur l'impôt sur les sociétés (quoique c'est peut être un inconvénient), d'avoir une séparation claire entre les 2 gestions.

20h35 : arrivée d'Ali Essarrokh.

Lamine Naham tient à préciser à Pascal Couëdel que dans son 1^{er} rapport, la Chambre Régionale des Comptes faisait ressortir, du fait de la création du SPIC Arena, qu'il n'y avait pas eu de délibération prise concernant le transfert des charges (financières et des emprunts). La Ville était en capacité de contester le montant indiqué par la Chambre Régionale des Comptes parce qu'il était impossible d'affecter un montant d'emprunt. Quel est l'emprunt qui peut être affecté sur Arena Loire ? Il n'y en a pas. Pascal Couëdel répond qu'il faut le demander à la Chambre Régionale des Comptes puisque c'est indiqué dans leur avis et que Monsieur le Maire ne l'a pas contesté. Lamine Naham répond que l'avis de la Chambre Régionale des Comptes n'est pas « parole d'évangile ». Par ailleurs, la régularisation a été clairement faite. Pascal Couëdel ne peut revenir continuellement sur le fait de dire que l'exploitation d'Arena Loire sera continuellement déficitaire. Quelle que soit l'activité économique, les déficits sont toujours présents les 3 à 4 premières années et la rentabilité s'observe à partir de la 4^{ème} année. N'en déplaise à certains, aujourd'hui, l'exploitation d'Arena Loire (concerts et événementiels) est excédentaire. En ce qui concerne les sujétions particulières (participations de la Ville), elles sont en baisse depuis les 3 dernières années. Par ailleurs, le coût de fonctionnement de la mini-Arena, utilisée par les scolaires et les clubs sportifs, était de 140 000 € (moins les 40 000 € versés par l'Arena Loire, ce qui fait 80 000 €) pour l'année 2016. Pas plus cher que les équipements de la Goducière et du Petit-Bois en comparaison. Aucune autre salle ne peut avoir un coût de fonctionnement moindre. Il n'y a pas d'autre équipement public de la notoriété d'Arena Loire qui coûte en net 80 000 €. Tous ces éléments sont présents dans le compte administratif 2016 et certifiés par un expert-comptable. La Ville porte l'emprunt de l'équipement, tout comme la médiathèque ou tout autre équipement de la Ville. Cet équipement participe au développement de la politique en direction de la jeunesse, de la culture et du sport. Aujourd'hui, on est en train de maîtriser les coûts de fonctionnement de cet équipement qui participe au développement de sa notoriété. Certes, il y a eu un déficit pendant 3 années, mais il est en train d'être absorbé (2% aujourd'hui). Les élus de Trélazé Citoyens Solidaires devraient plutôt féliciter les élus de la majorité municipale. En trois années, le déficit est passé de moins 400 000 € à moins 69 000 € et en projection à plus 9000 € en 4 années d'exploitation. Oui la Ville participe à l'exploitation d'Arena Loire en raison de la participation des scolaires et des associations.

Marc Goua rappelle son espoir de voir un jour (fin 2017 peut être) la mise en place de comptes d'exploitation pour chaque équipement municipal, ce qui permettra aux élus de la minorité municipale de constater que d'autres équipements de la Ville coûtent plus cher qu'Arena Loire. Pour comparaison, le déficit de la médiathèque est de 300 000 € environ et malgré cela, Marc Goua ne regrette pas cet investissement.

Pascal Couëdel fait remarquer à Marc Goua qu'il argumente sur des résultats du SPIC Arena et d'autres éléments (comparatif des coûts de fonctionnement des équipements) dont il parle depuis

2 ans. Les élus de Trélazé Citoyens Solidaires attendent que ces éléments soient enfin présentés, il en est question à chaque conseil municipal, mais Marc Goua n'a pas répondu aux 2 questions posées qui étaient : Comment expliquer que la Ville soit amenée à payer 2 fois ? Et dans le cadre d'un service industriel et commercial qui devrait produire des recettes de ce type en majorité, même si il y a des sujétions qui doivent être rémunérées, c'est l'activité de ce service qui doit justifier ce statut et il semble qu'au final, il y ait une activité qui soit principalement financée par la collectivité et secondairement par le club partenaires et en 3^{ème} lieu par ses activités commerciales, donc il y a un questionnement sur le statut du SPIC ?

Marc Goua répond que la Ville ne paye pas 2 fois. Elle a payé l'équipement et maintenant le fonctionnement, de la même manière que la médiathèque. Pascal Couëdel répond que lorsque l'on paye un loyer on ne paye pas de fonctionnement. Marc Goua répond que ce n'est pas la Ville qui règle un loyer mais Arena Loire qui verse un loyer à la Ville. Pascal Couëdel ajoute que l'Arena Loire verse à la Ville une redevance qui est un sous loyer, qui a été remarqué comme tel. Contrairement aux Anciennes écuries, où la Ville ne paye un service mais essentiellement un loyer. Pascal Couëdel attend de connaître les bases sur lesquelles les élus de la majorité fixent les tarifs de location des Anciennes écuries. Marc Goua répond que la Ville paye le coût de l'équipement des Anciennes écuries. Lorsque les Anciennes écuries étaient intégrées au budget de la Ville, les charges étaient connues, mais englobées avec les autres dépenses. L'étude qui a été faite correspond aux frais réels qui sont engagés dans cet équipement. Les élus de la minorité municipale devraient être satisfaits du choix du statut du SPIC, car cela permet la vérité des coûts et ces derniers sont validés par un commissaire aux comptes (ce qui n'est pas obligatoire). Marc Goua fait remarquer qu'il est paradoxal de la part des élus de la minorité que leurs critiques soient plus acerbes lorsque les élus de la majorité municipale décident d'augmenter la redevance versée par Arena Loire à la Ville. Il ajoute que 4000€ de loyer par mois, ce n'est tout de même pas si mal. Pour répondre à Pascal Couëdel sur les recettes qui ne résultent pas principalement de l'activité commerciale, c'est en raison de l'intégration du Festival estival à l'Arena Loire, sinon la principale activité est belle et bien commerciale et cette dernière est bénéficiaire, certes ce n'est pas encore suffisant, mais cela va s'améliorer avec les activités commerciales d'Arena d'une part, et des Anciennes écuries d'autre part. Quant aux participations du Club Partenaires et de la Ville, elles participent à l'équilibre du budget du Festival estival.

Jean-François Garcia a bien entendu les propos de Lamine Naham sur la baisse du déficit d'Arena Loire et c'est vrai que les chiffres le prouvent. Mais ce déficit a aussi diminué en raison de l'augmentation de la participation de la Ville qui est passée de 606 000 € à 1 220 000 € en 2016. Marc Goua ajoute que dans ce montant est intégré la participation du Club Partenaires. Jean-François Garcia répond que le Club Partenaires est à part et une délibération a été prise pour y intégrer les Anciennes écuries. Lamine Naham demande à Jean-François Garcia de détailler ce que représente pour lui les 1 220 000 € ? Jean-François Garcia répond qu'il y a le Festival d'une part, ce à quoi Lamine Naham et Marc Goua répondent que c'est ce qu'ils souhaitaient entendre. Jean-François Garcia ajoute que l'ensemble des recettes globales du SPIC Arena Loire pour 2016 représentent un montant de 2 510 219 €. Sur ce montant, la Ville a versé pour le Festival estival 561 000 €, reste 640 000 € versés pour les locations. La Ville a bien versé 1 220 000 € sur les 2 510 000 €. La participation des partenaires s'est élevée à 960 000 €. Donc 1 220 000 € auxquels s'ajoute la participation des partenaires de 960 000 €, cela représente 2 169 000 € sur les 2 510 219 € de recettes globales. L'activité commerciale représente donc un peu moins de 13% des recettes.

Marc Goua répond à Jean-François Garcia qu'il fait « des maths modernes ». La Ville a versé pour le Festival estival 561 000 € et la participation du Club Partenaires était de 940 000 € environ. Ce qui fait 1 600 000 €. Si l'on soustrait ce montant, la participation de la Ville n'est pas la même qu'annoncée par Jean-François Garcia. Mais il est évident que le fait d'avoir intégré le Festival estival à l'Arena Loire, mais avec une position équilibrée puisqu'il y a d'un côté la participation du Club Partenaires et de l'autre celle de la Ville, fait gonfler le chiffre d'affaires, mais le chiffre d'affaires commercial, lui est en augmentation pour devenir largement excédentaire en 2017, même au-delà des espérances de la majorité municipale. Au bout de 3 années d'activités, Arena Loire va être excédentaire et aura rattrapé tous les déficits antérieurs. Cela est dû au système de

fonctionnement mis en place avec une équipe restreinte et un appel à la sous-traitance lors des concerts et puis le lancement d'une activité commerciale aux Anciennes écuries, depuis quelques mois. 40 000 € de recettes sont prévues pour l'année 2017 et 28 000 € sont déjà perçues à fin avril. L'Arena Loire est un équipement qui est beaucoup moins lourd que l'opération de renouvellement urbain des Plaines et qui de plus, bénéficie aux scolaires et aux associations et que tout le monde envie. C'est un choix politique assumé et contesté par la minorité municipale certes, mais il ne faut pas dire que cela met la Ville en difficulté. En 2017, il n'y aura pas de rattrapage des Anciennes écuries donc les montants prévus seront moindres que ceux régularisés à la demande de l'expert comptable au cours de l'année 2016.

Grégory Blanc s'étonne de la nature des débats tenus ce soir. Les élus de la minorité municipale peuvent légitimement s'interroger et exprimer des désaccords concernant les sommes financières qui sont posées, mais que l'on ne mette pas cela en perspective avec une logique de développement de la Ville, c'est un peu fâcheux. Comme l'ont dit Lamine Naham et Marc Goua, Arena Loire répond aux besoins des scolaires et des sportifs pour un coût de fonctionnement relativement réduit, c'est important de le souligner. Avec de plus, une projection de l'activité et du résultat qui est au-delà des prévisions. Il faut aussi souligner l'impact de l'Arena Loire dans sa globalité quant à l'aménagement et au développement de la Ville, ainsi qu'à son rayonnement. Cet équipement permet aussi d'améliorer les réseaux routiers et développer d'autres équipements. Sans l'Arena Loire, la Ville n'aurait pas eu l'unanimité de la maison d'arrêt. Cet équipement permet d'être utile à la Ville sous d'autres aspects, notamment les commerces. Il est important d'aborder la question de l'Arena dans sa globalité et pas uniquement sous l'angle chiffré, même si c'est important, mais ce n'est pas suffisant.

Marc Goua ajoute que les retombées et le rayonnement d'Arena Loire donne une certaine puissance à la Ville pour défendre ses intérêts à l'extérieur. Si les élus de la majorité municipale écoutaient les élus de la minorité, plus rien ne se ferait. Au passage, Marc Goua rappelle qu'à l'époque de la construction de médiathèque, certains élus n'étaient pas favorables à ce projet, il est bon de le rappeler, n'en déplaise à certains. Malgré l'investissement d'Arena Loire, la Ville n'a pas augmenté les impôts et maintenu ses subventions aux associations et tout cela sans conséquence pour les autres équipements de la Ville.

Gilles Ernoult tient à préciser à Grégory Blanc que l'unanimité dont il parlait pour la maison d'arrêt au sein du Conseil municipal aurait été la même avec ou sans Arena Loire. Concernant la médiathèque, les élus de La Gauche Trélazéenne n'ont jamais été contre ce projet. Marc Goua répond qu'il ne parlait pas des élus de La Gauche Trélazéenne, mais d'un certain élu instituteur. Gilles Ernoult se souvient avoir alerté les élus de la majorité de l'époque sur les frais de fonctionnement de la médiathèque, ce à quoi Marc Goua répond qu'il avait raison. Concernant l'Arena Loire et sans refaire l'éternel débat pour ou contre, cette salle doit fonctionner. Cet outil doit permettre un développement positif de la Ville. Cette partie du débat est passée. La vraie question qui se pose concerne l'estimation des coûts de fonctionnement. Le travail qui a été fait sur les Anciennes écuries semble être proche de la réalité. Cependant les élus de La Gauche Trélazéenne s'interrogent sur le montant de l'utilisation pour 27 jours des Anciennes écuries qui correspond à la somme demandée à la Ville pour le paiement de la soirée des vœux du maire ? De même qu'en comparant la location de la salle pour les vœux du maire 6000 € et 3000 € pour l'UFAB, cela pose question en termes de fonctionnement sur ce que cela peut représenter. Les choses doivent être affinées. Pour les Anciennes écuries, les élus de La Gauche Trélazéenne vont se prononcer favorablement sur cette délibération parce que cela leur semble clair, en revanche concernant les sujétions de l'Arena, il faut avancer sur l'analyse, car les tarifs restent trop élevés pour des manifestations Ville et les élus ne comprennent pas ce qui justifient de pareils tarifs.

Lamine Naham souhaite répondre concernant la cérémonie des vœux du maire à l'Arena. Les tarifs de l'Arena ont été votés au sein de son conseil d'administration. En moyenne, à chaque utilisation de la salle Arena en exploitation événementielle, le coût s'élève à 12 000 €. Pour la Ville, le coût d'utilisation est de 50% pour l'exploitation et pour le montage/démontage 25% du tarif public. Lamine Naham confirme qu'il faut continuer à affiner les coûts d'utilisation. Pour le reste

des dépenses, ce ne sont que des refacturations (ex : permanence électrique 390 €/journee, permanence accueil, permanence incendie).

Marc Goua rappelle que le comparatif a déjà été fait concernant l'organisation de la cérémonie des vœux à l'Arena et à la salle Aragon et que la différence est faible. Les mesures de sécurité font augmenter les coûts d'utilisation et cela ne devrait pas changer dans les années à venir.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Chantal Duffoui, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

5 – Contrepartie janvier à avril 2017 – Utilisation des Anciennes écuries des ardoisières par la Ville de Trélazé

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

6 - Contrepartie janvier à avril 2017 – Utilisation Arena Loire Trélazé par la Ville de Trélazé

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Jean-François Garcia demande quel était le coût horaire en 2016 appliqué aux écoles et aux sportifs ? Lamine Naham répond 35€.

Boris Battais précise que les élus de La Gauche n'étant pas d'accord avec tous les chiffres, ils s'abstiendront sur l'ensemble de cette délibération.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Chantal Duffoui, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

7 - Enseignement – Ecole privée Bel Air – Avenant n° 2 à la convention du 13 septembre 2000

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

François Steinebach précise qu'il n'y a pas de changement de montant. Cela concerne un changement d'échéancier à la demande des écoles (passage d'une année calendaire à une année scolaire).

Boris Battais ajoute que conformément à la délibération initiale, les élus de La Gauche Trélazéenne s'abstiendront sur cette nouvelle délibération.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 4 abstentions (Boris Battais, Chantal Duffoui, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia).

8 - Enseignement – Ecole privée Montrieux – Avenant n° 3 à la convention du 13 septembre 2000

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 4 abstentions (Boris Battais, Chantal Duffoui, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia).

9 - Sport - Convention de partenariat avec l'association Trélazé Gym Club

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10 - Sport – Convention de partenariat Ville de Trélazé / Trélazé Gym Club – Subvention exceptionnelle

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

Jean-François Garcia souhaite en savoir plus sur les difficultés financières du Trélazé Gym Club. François Steinebach répond que le club fait face à un problème de trésorerie suite à une baisse de ses effectifs et suite à une réorganisation interne avec un problème de suivi sur certains dossiers. Un nouveau bureau a été mis en place et afin de faire perdurer l'activité et maintenir l'emploi qui avait été créé, le club a sollicité la Ville pour une subvention exceptionnelle. La Ville a donné son accord de principe au club pour le versement d'une subvention exceptionnelle, sous réserve d'une validation en conseil municipal ce soir et a demandé au club en échange, de participer également de son côté à l'effort financier. François Steinebach rappelle que le club compte plus de 500 licenciés, ce qui en fait le club le plus important en nombre de licenciés sur la commune. La Ville a déjà aidé par le passé nombre d'associations sportives ayant eu des difficultés financières (football, handball,...).

Jean-François Garcia n'est pas contre la démarche d'aider les clubs, bien au contraire, mais souhaite connaître le montant du budget du club pour pouvoir comparer l'aide supplémentaire de 25 000 € ? Lamine Naham répond que le budget du club est d'environ 140 000 €. Des erreurs de gestion comptable ont été réalisées par le club : lors des prévisions budgétaires 2015, le club n'a pas tenu compte de la baisse de 25% du nombre de licenciés, des formations n'ont pas été budgétées, ce qui a provoqué ces difficultés financières. L'objectif est que le nouveau bureau du club reparte sur des finances saines avec un effort partagé de la Ville et du club. Le club s'est engagé à ajuster ses prévisions budgétaires.

Marc Goua ajoute qu'au-delà de cette subvention exceptionnelle, la Ville n'a jamais failli dans son aide aux associations en difficulté et cela sans compromettre la santé de la situation financière de la Ville qui est plutôt bonne. Le procès qui est fait sur l'existence d'Arena Loire qui provoquerait des difficultés financières à la Ville est un faux procès. La date de versement des subventions aux associations a même été avancée, cette année.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

11 - Budget Ville – Exercice 2017 – Répartition des subventions

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

12 - Sport - Convention de partenariat Ville de Trélazé / Foyer Espérance Trélazé

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

13 - Espace numérique – Convention de partenariat avec l'association Terre des Sciences

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

François Steinebach précise que cela concerne la prise en charge de l'intervention de Karl Adam. Cela représente environ 30 heures d'ouverture hebdomadaire (13 heures pour le public et 17 heures pour les associations).

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

14 - Convention de partenariat Ville de Trélazé / Association des Amis du Musée de l'ardoise

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

Grégory Blanc précise que cette convention permet de clarifier les interventions faites par le Musée de l'ardoise pour le compte de la Ville (Point information touristique). Pour rappel, la subvention municipale versée annuellement à l'association des Amis du Musée de l'ardoise est de 25 500 € auxquels s'ajoute la mise à disposition de l'ensemble des locaux.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

15 - Convention générale d'occupation occasionnelle des locaux du Centre Bleu Loire par la FOL 49

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

16 - Emploi insertion – Actions en faveur de l'emploi – Signature de la convention de la Fabrique à Entreprendre

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

Grégory Blanc précise que ce dispositif d'agglomération permettra aux Trélazéens qui souhaitent créer leur entreprise de bénéficier de prêts d'honneur et des actions de parrainage. Cette action a permis également d'accueillir sur le territoire la Boutique de Gestion.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

17 - Urbanisme – Immeuble en co-propriété 29 avenue de la République – Modification du règlement de copropriété – Acquisition du lot 26 (grenier issu des parties communes) aux copropriétaires

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Dominique Dailleux-Romagon précise que les délibérations 17 et 18 sont liées.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

18 - Urbanisme – Immeuble en copropriété 29 avenue de la République – Cession de locaux à M. Cyprien Coiffard ou à toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Pascal Couëdel souhaite savoir si la vente de ces locaux est destinée à une utilisation professionnelle ou d'habitation ? Et qu'elle en est la superficie ? Dominique Dailleux-Romagon répond que l'utilisation est professionnelle (Maître d'œuvre) et la surface est d'environ 65 m². Pascal Couëdel s'étonne du prix peu élevé par rapport à la valeur du marché ? Dominique Dailleux-Romagon rappelle que le bâtiment abritait l'ancienne gendarmerie et qu'il ne répond plus

aux normes en vigueur avec des murs renforcés et que le prix a été fixé par le service des domaines et non par la Ville de Trélazé. Le prix fixé tient compte des travaux conséquents qui seront à réaliser.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

19 - Urbanisme – Lotissement « Clos du Plessis » - rue Théodore Monod – Cession d'une emprise d'un espace en herbe à M et Mme Maignan ou à toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Marc Goua rappelle qu'il reste 2 terrains à acquérir sur la zone de St Lézin, dont un avec une option d'achat.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

20 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Emploi en lien avec le Club Partenaires » portée par la Ville de Trélazé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

21 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement du projet associatif de l'association AJAC de Trélazé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

22 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement du projet associatif de l'Association Culturelle des Musulmans de Trélazé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

23 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Correspondants de nuit » portée par la Régie de quartiers de Trélazé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Ali Amine quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

24 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale » portée par la Ville de Trélazé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Ali Amine réintègre la séance.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

25 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Point accueil emploi » portée par le Relais pour l'emploi de Trélazé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Jean-François Garcia s'interroge sur le montant total des subventions sollicitées (105 000 €) indiqué sur la délibération, alors qu'il est indiqué sur le tableau de programmation du contrat de ville que ce montant a déjà attribué avec un avis favorable ? Carole Grelier lui répond que la subvention demandée au titre de la Dotation Politique de la Ville est bien intégrée dans le montant global indiqué dans le tableau du contrat de ville.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

26 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Santé » portée par l'association Soins Santé

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

27 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Accompagnement à la scolarité » portée par la Fédération des Œuvres Laïques

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

28 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Accompagnement à la scolarité » portée par Léo Lagrange Ouest

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

29 - Dotation Politique de la Ville – Demande de subvention à l'Etat pour le financement de l'action « Lieu d'accueil enfants-parents » portée par la Mutualité Française Anjou Mayenne

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

30 - Dotation Politique de la Ville – Convention attributive de subvention

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Marc Goua rappelle que la Ville de Trélazé a perçu l'année dernière, au titre de la Dotation Politique de la Ville, la somme de 194 000 €, grâce à l'intervention du Président de la République, François Hollande.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et n'ayant pas de question diverse, la séance est levée vers VINGT DEUX HEURES.

Le secrétaire de séance
Sébastien BOUSSION